

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES

—

SESSION 2015

—

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

(Classes de première ES, L et S)

Durée : 6 heures

—

SUJET :**Valoriser ou ménager les milieux français ?**

Les documents suivants peuvent être utilisés pour appuyer le raisonnement dans la dissertation.

Aucun fond de carte n'est fourni mais le candidat peut réaliser dans le corps du devoir des schémas aux échelles de son choix.

Document 1 : Les parcs nationaux et les conflits environnementaux

Document 2 : Les sites et sols pollués recensés en France au début 2012

Document 3 : Port Saint-Louis-du-Rhône, commune camarguaise à la limite du delta du Rhône

Document 4 : La forêt en France au fil des siècles

Document 5 : La crise du requin sur l'île de la Réunion

Consignes aux candidats

- Utiliser un stylo foncé
- N'utiliser ni colle, ni agrafe
- Numéroté chaque page en bas à droite (numéro de page / nombre total de pages)
- Sur chaque copie, renseigner l'en-tête + l'identification du concours :

Concours

C	G	L
---	---	---

Section/Option

C	G	L	Y	C
---	---	---	---	---

Epreuve

C	O	M	P	O
---	---	---	---	---

Matière

G	E	O	G
---	---	---	---

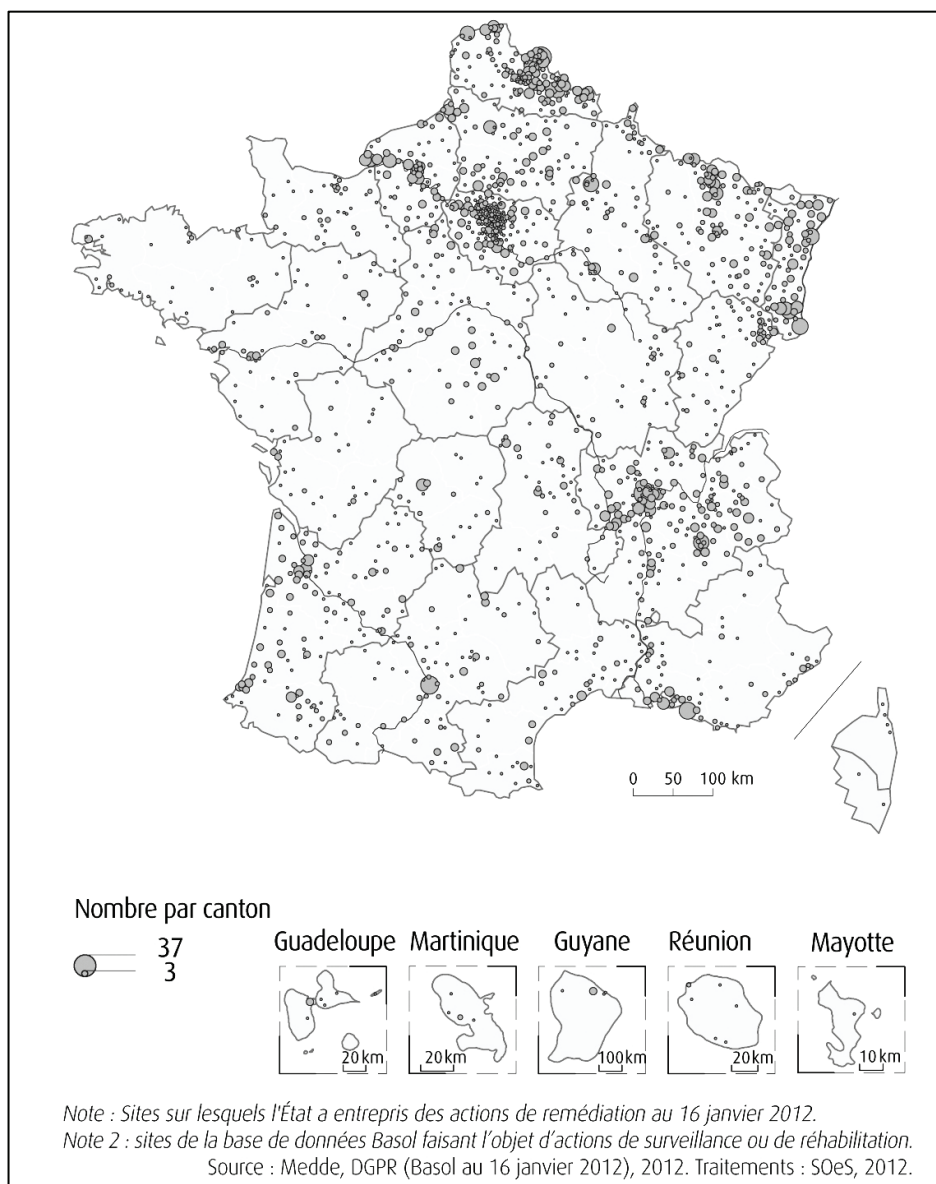
Document 1 : Les parcs nationaux et les conflits environnementaux

Sortir de la dualité protection/développement économique qui a longtemps présidé à la gestion de ces territoires est difficile. Cela s'est fait non sans conflits : les parcs nationaux alpins français en sont un exemple. « L'affaire de la Vanoise » fut le premier conflit environnemental en France, opposant les sociétés de remontées mécaniques aux gestionnaires du parc. Il faut rappeler que se trouve, dans la zone périphérique du parc, le plus grand domaine skiable européen (17 millions de journées touristiques/an). Les revendications pour des extensions sur la zone centrale [où la protection est forte] émanaient, dans les années 1980, de Courchevel, Tignes, Val-d'Isère. Un autre parc alpin, celui du Mercantour, surnommé, par les éleveurs « parc du loup », a été décidé contre l'avis des conseils généraux et de la plupart des communes, ce qui n'a pas facilité son acceptation. Néanmoins, aujourd'hui, compromis et orientation corrélative vers le développement durable dominant ; le retour du loup, après les conflits initiaux, a poussé les gestionnaires des parcs à coopérer avec les éleveurs, pour obtenir leur acceptation des dégâts causés par le prédateur. Le parc national du Mercantour a procédé à treize expertises techniques sur des alpages, pour promouvoir ceux dans lesquels la biodiversité était la plus grande et proposer des solutions techniques aux éleveurs, il procède parfois à l'hélicoptère de cabanes pastorales, insistant par là même sur l'action aujourd'hui considérée comme positive de l'estive* sur la biodiversité. Le parc des Ecrins a signé plusieurs dizaines de contrats d'agriculture durable dans les alpages des Hautes-Alpes.

* l'estive : pâturage de montagne exploité l'été par la montée en alpage des troupeaux

Source : Yves Colombel, Daniel Oster, Delphine Acloque, Elisabeth Bonnet-Pineau, Aurélien Delpirou, *la France, Territoires et aménagements face à la mondialisation*, Nathan 2014, p.82

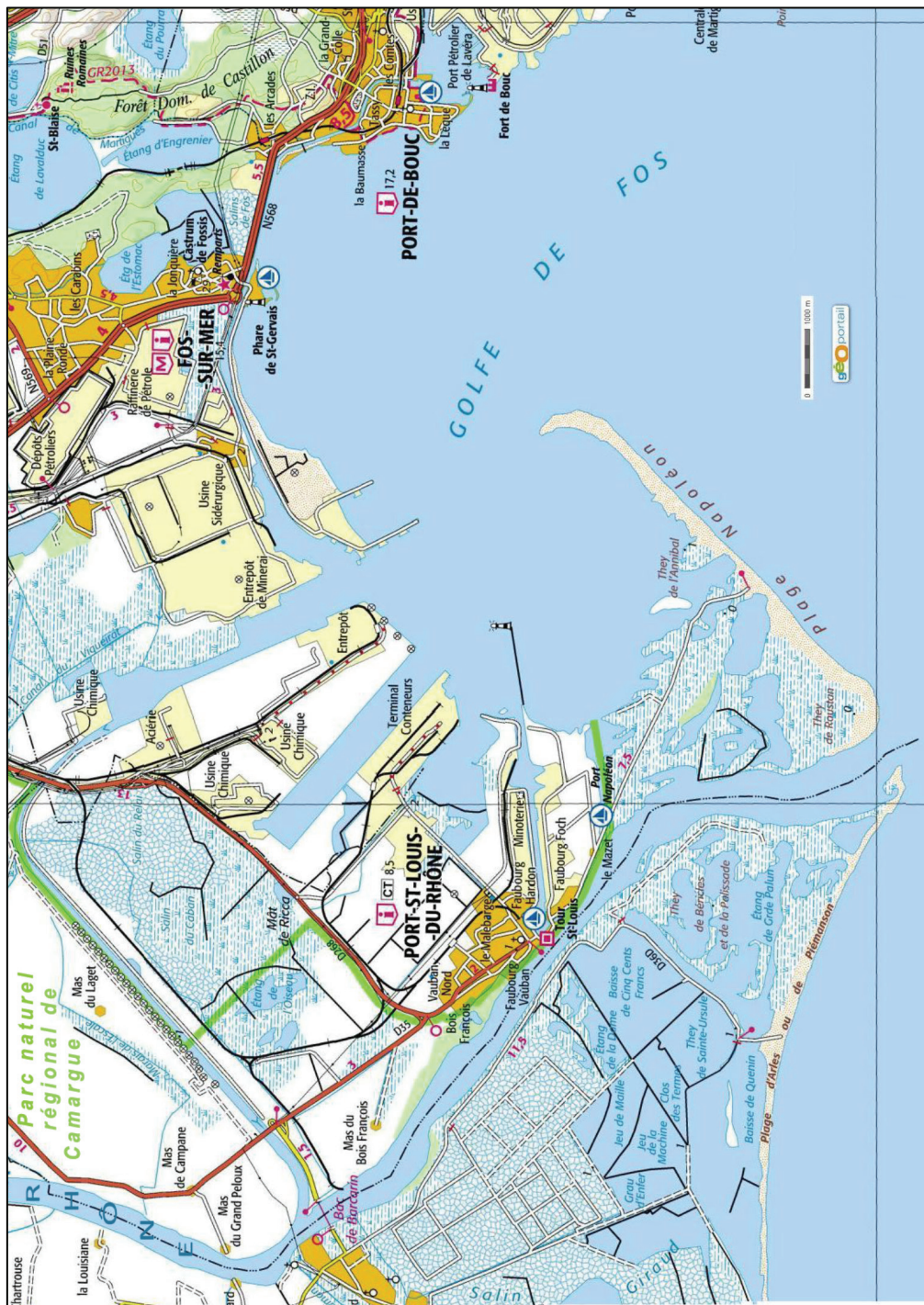
Document 2 : Les sites et sols pollués recensés en France au début 2012



Les sites et sols pollués (SSP) par une activité actuelle ou ancienne du fait de dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes *présentent un risque réel ou potentiel* de provoquer une nuisance ou un risque, *pour l'environnement et pour la santé humaine en fonction des usages qui en sont faits*.

Source : Base BASOL : base des sites pollués ou potentiellement pollués qui appellent une action de l'administration - <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED97.pdf>

Document 3 : Port Saint-Louis-du-Rhône, commune camarguaise à la limite du delta du Rhône



Source : Géoportail.gouv.fr

Document 4 : La forêt en France au fil des siècles

En 1850, il ne restait que 7 à 8 millions d'hectares de forêt en France, alors qu'elle couvrait encore la quasi-totalité du territoire autour de l'an 400 (Jules César parle dans la *Guerre des Gaules* de la « Gaule chevelue »).

A partir de 1827, de nouvelles mesures de protection vont arrêter le défrichement, et des actions de reboisement vont être menées par l'Etat. De nombreuses forêts, jusqu'alors utilisées par les communautés rurales pour faire paître les animaux d'élevage ou prélever du bois de chauffage (droit d'usage au bois - "affouage") sont dorénavant confiées à l'Administration des Eaux et Forêts (devenue en 1966 Office National des Forêts (ONF)). Celle-ci met en œuvre des pratiques de gestion durable pour les forêts de l'Etat (issues de la nationalisation récente des biens royaux et de l'église), et pour les forêts communales, afin de protéger la ressource. Cette gestion durable se base sur la maxime de Louis Parade (1802 - 1865 - Directeur de l'Ecole Forestière de Nancy) qui consistera longtemps la ligne de conduite de l'école forestière française face à l'école allemande : "Imiter la nature, hâter son œuvre".

En parallèle, les pressions sur la forêt vont progressivement diminuer, avec l'arrivée du charbon et de l'acier et la diminution de la population dans les campagnes. Dès lors, la forêt se reconstitue peu à peu et s'étend naturellement dans les zones où elle avait été éliminée, par exemple les terres agricoles (reconquête naturelle), ou grâce à de nouvelles plantations (boisement).

Le Second Empire sera marqué par le lancement de grands travaux avec le boisement des Landes et de la Sologne pour assainir ces terres de marais et la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) pour lutter contre les risques naturels.

Dans la deuxième moitié du vingtième siècle, l'Etat, par le biais du fonds forestier national (FFN) entre 1946 et 1999, accorde des aides aux particuliers et aux communes pour boiser ou reboiser des terrains, notamment les terres agricoles abandonnées des particuliers et développer des actions de gestion des forêts, surtout au niveau de la commune afin d'augmenter la production de bois pour la reconstruction du pays et la production papetière.

Depuis 1922, avec la création du statut de "forêt de protection" et surtout depuis une trentaine d'années, de nouvelles mesures complètent les pratiques de gestion durables de la forêt mises en œuvre depuis plusieurs siècles. Elles permettent de protéger la forêt comme un "patrimoine naturel" : protection de la faune et de la flore, protection des paysages, protection de la ressource en eau... 15% des forêts bénéficient également du statut "d'aires protégées".

Dans les années 80, la prise de conscience du rôle de la forêt dans la conservation de nombreuses espèces rares ou menacées qui y habitent conduit à la création d'aires protégées représentatives de l'ensemble des habitats forestiers présents en France. Elle permet également de commencer à prendre en compte la biodiversité dans la gestion des forêts.

Depuis les années 90, une réflexion vise à déterminer de nouvelles pratiques pour favoriser au maximum la protection de la biodiversité dans son ensemble (biodiversité ordinaire) dans la gestion forestière, à travers de nouvelles actions permettant de garantir la diversité génétique des essences, de protéger le plus grand nombre d'habitats et de maintenir l'équilibre entre les différentes espèces.

Source : d'après <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-gestion-de-la-foret-en-France.html>

Document 5 : La crise du requin sur l'île de la Réunion

C'est écrit en grosses lettres rouges : « *Risque de présence de requins/Baignade interdite, surf et bodysurf interdits.* » Ces panneaux, on ne peut pas les rater. Ils sont placés devant Boucan-Canot (Saint-Paul), l'une des plus belles plages de l'île de La Réunion avec son exceptionnel sable clair. Rares sont les badauds à poser leur serviette. Personne ne trempe un orteil dans l'eau, les maîtres-nageurs ignorent le large. [...] Car la majorité du littoral, à l'exception du lagon, est interdite aux plaisirs nautiques. Cette mesure, prise par arrêté préfectoral au milieu de l'été, vient d'être reconduite jusqu'en février 2014. De quoi attiser frustrations et rancœurs et décourager les touristes - mis en garde avant même la descente de l'avion.

Mais comment faire autrement ? Entre février 2011 et juillet 2013, La Réunion a été endeuillée cinq fois à la suite d'une douzaine d'attaques de squales : quatre des cinq victimes étaient des surfeurs. [...] La réserve nationale marine est pointée du doigt. Ceux qui rêvent de retourner pratiquer la chasse sous-marine au cœur de cette zone naturelle protégée de 3 500 hectares, créée en 2007 malgré les réticences de ces derniers, s'emploient à convaincre qu'elle constitue un véritable appât à requins près des sites de baignade. Les plus modérés, qui disent avoir toujours vu des squales, se font traiter d'écolos irresponsables. D'autres entretiennent une phobie digne des *Dents de la mer*, tandis que des professionnels du tourisme leur reprochent d'avoir ruiné l'économie locale. [...]

L'océanographe Roland Troadec, vice-président du conseil scientifique de la réserve marine, est las de voir cet espace naturel sous les feux des critiques. « *Non, elle n'est pas un garde-manger. Elle ne représente que 10 % du littoral et la moitié est ouverte à la pêche traditionnelle et à la chasse réglementée. Seuls 5 % de sa superficie bénéficient d'une protection renforcée et on n'observe que des signes balbutiants de retour de certains poissons.* » [...] L'océanographe évoque le long chemin entrepris dès les années 1970 pour sauvegarder les coraux et un écosystème en piteux état au point de n'abriter plus aucun requin de récif, inoffensif pour l'homme mais rival probable des bouledogues juvéniles*. « *Le débat actuel fait comme si les enjeux de biodiversité n'existaient plus* », déplore Roland Troadec. [...]

Marc Soria, l'homme dont le travail est sans doute le plus commenté sur l'île, pèse ses mots. Ingénieur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), il dirige le programme C.H.A.R.C. [Connaissance de l'écologie et de l'Habitat des Requins Côtiers de la Réunion], qui vise à mieux connaître les deux espèces de requins côtiers, lancé à La Réunion fin 2011. « *Nous avons équipé 40 bouledogues* et 40 tigres* d'émetteurs acoustiques. D'après nos observations, il n'y a pas d'explosion de la population de squales, mais ils se sont probablement rapprochés de la côte parce qu'ils manquaient de proies au large* », avance ce docteur en écologie comportementale marine. Ce dernier pointe plusieurs facteurs : « *Je suis certain que le déversement de matières organiques par les stations d'épuration les attire.* » L'urbanisation a également sa part dans la situation actuelle.

* espèces de requins

Source : Le Monde, 4 octobre 2013, « A la Réunion la crise du requin révèle les dissensions entre Réunionnais et métropolitains »